

Le Monde, 17 avril 2014

Le contrôle du renseignement reste insuffisant

Huit parlementaires ont remis leur rapport annuel au président de la République, mardi 15 avril

Les huit membres de la délégation parlementaire au renseignement, présidée par Jean-Pierre Sueur, président PS de la commission des lois du Sénat, ont remis, mardi 15 avril, leur rapport annuel au président de la République. Vingt et une pages, disponibles sur le site du Sénat mais dont l'essentiel n'est pas public, et qui se contentent d'un état des lieux d'une grande banalité sur l'état de la menace terroriste, dans une

épaisse langue de bois. L'essentiel est entre les lignes : la délégation revient brièvement sur les révélations d'Edward Snowden sur la NSA et évoque un article du Monde de juillet 2013 qui « faisait remarquer que la France disposait d'un système d'écoute illégal et clandestin comparable à celui de la NSA ». Les parlementaires

ont ainsi entendu, le 18 juillet 2013, le coordinateur national du renseignement, Alain Zabuson, et Bernard Bajot, directeur général de la sécurité extérieure (DSE), « pour faire le point sur ces questions ».

Le résultat est modeste. La délégation leur a rappelé « que les interceptions de données sont réalisées dans le cadre de la loi du 30 juillet 2013 relative au secret des correspondances, ce qui implique, pour les interceptions visant des résidents français, qu'elles soient sou-

mises à l'autorisation de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité ». Ce qui n'est évidemment pas le cas. Le 20 février 2013, l'ancien patron de la DSE avait imprudemment indiqué devant l'Assemblée nationale : « Nous disposons

de l'ensemble des capacités de renseignement d'origine électromagnétique et nous avons pu développer un important dispositif d'interception des flux Internet », y compris donc des Français.

« Rattrapage »

Les parlementaires ne sont évidemment pas dupes, et la jeune délégation doit louvoyer entre la nécessaire confiance des services secrets et le contrôle de leurs activités, pour l'heure insignifiant.

Jean-Pierre Sueur avoue ainsi à pas comptés : il milite pour « un rattrapage indispensable » des moyens des services (2,1 milliards d'euros en 2012), la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), transformée cette année en direction générale (DGI), doit recruter 430 personnes sur cinq

ans, les services de renseignement militaires 300 personnes. Il se félicite dans le même temps d'un « contrôle parlementaire renforcé », encore modeste, mais il ne s'agit plus d'un « suivi » - la commission de vérification des fonds spéciaux, essentielle, parce qu'elle permet d'enquêter sur le terrain, devient ainsi « une formalité » de la délégation.

C'est évidemment insuffisant, et les parlementaires insistent poliment sur « la nécessité d'améliorer encore le régime juridique des interceptions de sécurité ». Afin « d'assurer leur efficacité » dans la lutte antiterroriste, bien sûr. Mais « tout en excluant strictement toute atteinte injustifiée à la vie privée » - ce qui s'avère, en creux, le message essentiel du rapport. ■

FRANCK JOHANNIS